



Université du Québec à Chicoutimi
**PLAN DE FORMATION
EN LIGNE**



21 h



0,21

Unité d'éducation continue

Gestion des risques et planification des mesures d'urgence

Description

Dans ce séminaire, il est principalement question de la dimension « prévention et atténuation des risques ». Les participants seront sensibilisés à la prise en compte de la préparation dans un processus d'identification des aléas et de la vulnérabilité propre à leur collectivité. De même, les capacités d'intervention et de rétablissement de la collectivité par rapport à un aléa feront partie des éléments de réflexion (priorisation, mesures d'atténuation). Enfin, les participants seront sensibilisés à l'importance de la communication avant sinistre (préparation de la population).

Objectifs

Au terme de la formation, les participants seront en mesure de :

- Comprendre, intégrer et appliquer les notions de base, dont les quatre piliers en gestion des urgences
- Comprendre le cadre légal ainsi que le contexte de la gestion des urgences au Canada
- Appliquer les méthodes standardisées en vue de les appliquer dans l'évaluation et l'atténuation des risques
- Développer de bonnes pratiques en matière de prévention et de préparation des urgences.

Méthode pédagogique

Type de formation : séminaire en salle de classe

- La formation s'appuie sur un échange constructif avec les participants.
- Les outils pédagogiques utilisés sont des présentations, des documents de référence, des sites et applications web, ainsi que des grilles d'analyse de données.

Nombre d'heures

21 heures

Clientèle visée

Cette formation s'adresse aux coordonnateurs des mesures d'urgence, aux gestionnaires en mesures d'urgence et à toute personne qui doit rédiger, opérationnaliser et déployer un plan de mesures d'urgence.

Formateurs

Philippe Guerrier

Monsieur Philippe Guerrier compte plus de trente ans d'expérience dans les domaines de la sécurité civile, de la santé publique et de l'environnement. Après une maîtrise en Aménagement du Territoire et Développement régional (Université Laval, Québec), il a travaillé comme chargé de cours à l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC) puis comme professionnel en santé environnementale au sein du Réseau de la santé du Québec (1986-2005). Il s'est spécialisé dans les évaluations environnementales ainsi que dans la gestion des risques et la planification des urgences (GRPU), notamment en ce qui a trait aux matières dangereuses. Il a poursuivi dans ce domaine pour des ONG canadiennes (Haïti, Afrique). Il travaille actuellement comme consultant senior pour des projets de sécurité civile au niveau municipal au Québec et auprès des communautés des Premières Nations pour l'élaboration de leurs Plans de mesures d'urgence (Projets à Odanak, Manawan, Opitciwan, Wemotaci, Chisasibi, Ekuanitshit, Unamen Shipu et Gesgapegiag). Depuis 2011, il a développé et dispensé en équipe les séminaires GRPU organisés par Services aux Autochtones Canada (SAC) et le Centre du savoir sur mesure (CESAM) de l'Université du Québec à Chicoutimi.

Félix Talbot

Félix Talbot agit à titre de spécialiste en gestion des urgences pour le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki (GCNWA). M. Talbot a acquis la majeure partie de son expérience en gestion des urgences lors de ses mandats avec la Garde côtière canadienne en recherche et sauvetage. Il a également contribué dans la gestion de la pandémie de COVID-19 en tant que membre de l'équipe régionale de soutien au système de commandement d'intervention (SCI). Depuis 2 ans, il a voyagé dans les municipalités du Québec pour y enseigner les fondements du SCI en tant que formateur adjoint. Dans le cadre de son nouveau mandat avec le GCNWA, il collabore activement avec les communautés autochtones du Québec afin de les appuyer dans les 4 piliers de la gestion des urgences.

Formation continue

Université du Québec à Chicoutimi
555, boulevard de l'Université
Chicoutimi (Québec) G7H 2B1
418 545-5011, poste 1212
formationcontinue@uqac.ca
formationcontinue.uqac.ca

NOTES

Attestation de participation : Pour chaque formation suivie, une attestation correspondant au nombre d'heures de participation sera émise par la Formation continue de l'Université du Québec à Chicoutimi à chacun des apprenants. Une (1) unité d'éducation continue (UEC) est attribuée pour dix (10) heures de participation à une activité d'éducation continue. Un seuil minimal de 80 % du nombre d'heures de participation par activité concernée doit être suivi pour recevoir une attestation de participation.

Outils complémentaires : Des mesures de suivi de la progression de l'équipe d'implantation sont également disponibles pour les dirigeants qui le souhaitent. Possibilité d'accompagnement supplémentaire d'un conseiller virtuel ou sur place. Un soutien technique est disponible pour le dépannage en ligne et pour répondre à toutes vos questions d'ordre technique.